

en poche

GESTION

À jour des normes comptables françaises
en vigueur au 1^{er} janvier 2018

LES 250 ÉCRITURES COMPTABLES LES PLUS FRÉQUENTES

2018

Pascale Recroix

Les *points clés*
pour enregistrer toutes
les opérations dans
les comptes de l'entreprise

en poche

**LES 250 ÉCRITURES
COMPTABLES LES
PLUS FRÉQUENTES**

2018

Pascale Recroix

Du même auteur

- DCG 4 – *Droit fiscal*, 8^e éd. 2017-2018 (avec B. et F. Grandguillot).
- DCG 4 – *Exercices corrigés de Droit fiscal*, 5^e éd. 2017-2018 (avec B. et F. Grandguillot).
- DCG 6 – *Finance d'entreprise*, 7^e éd. 2017-2018.
- DCG 6 – *Exercices corrigés de Finance d'entreprise*, 5^e éd. 2017-2018.
- DCG 10 – *Comptabilité approfondie*, 8^e éd. 2017-2018.
- DCG 10 – *Exercices corrigés de Comptabilité approfondie*, 6^e éd. 2017-2018.
- DSCG 2 – *Finance*, 5^e éd. 2017-2018.
- DSCG 2 – *Exercices corrigés de Finance*, 2^e éd. 2017-2018.

Pascale Recroix est Professeur de Finance d'entreprise, de Comptabilité approfondie et de Droit fiscal en DCG.

Suivez-nous sur



© Gualino éditeur, Lextenso éditions 2018
70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux cedex
ISBN 978-2-297-06962-5
ISSN 1962-6428

Sommaire

1	Opérations courantes.....	4
2	Opérations de financement à court terme.....	12
3	Opérations d'investissement.....	18
4	Opérations de placement.....	27
5	Divers travaux d'inventaire	33
6	Opérations de financement à moyen et long terme	38
7	Apports en capital et variations de capital.....	41
8	Liquidation de la TVA et recouvrement de l'impôt sur les sociétés	44
9	Rémunération du personnel	46

STRUCTURE DE LA FACTURE

Prix brut
– Remises (%)
= Net commercial
– Escompte (%)
= Net financier
+ TVA
= Total TTC
– Acomptes
= Net TTC

FACTURATION ET RÈGLEMENT DES ACHATS ET DES VENTES DE BIENS

Avances et acomptes

Chez le client

4091	Avances et acomptes versés	X	
512	Banques		X
	<i>Facture d'acompte n° --</i>		

Chez le fournisseur

512	Banques	X	
4191	Avances et acomptes reçus		X
	<i>Facture d'acompte n° ---</i>		

Achats et ventes

Chez le client

60...	Achats	X	
44566	TVA sur ABS	X	
401	Fournisseurs		X
4091	Acomptes reçus (<i>solde</i>)	X	
765	Escomptes obtenus	X	
	<i>Facture n° ---</i>		

Chez le fournisseur

411	Clients	X	
4191	Acomptes versés (<i>solde</i>)	X	
665	Escomptes accordés	X	
70...	Ventes		X
44571	TVA collectée		X
	<i>Facture n° ---</i>		

Le **net commercial** est comptabilisé dans les comptes 60 et 70.

Règlement des factures

Chez le client

401	Fournisseurs	X	
512	Banques		X
	<i>Avis de débit n° ---</i>		

Chez le fournisseur

512	Banques	X	
411	Clients		X
	<i>Avis de crédit n° ---</i>		

Les comptes 514 « Chèques postaux » et 530 « Caisse » sont utilisés pour les règlements par chèque postal ou en espèces.

FACTURATION ET RÈGLEMENT DES ACHATS ET DES VENTES DE SERVICES

Avances et acomptes

Chez le client

4091	Acomptes versés (TTC)	X	
44566	TVA sur ABS	X	
512	Banques		X
4458	TVA à régulariser		X
	<i>Facture d'acompte n° ---</i>		

Chez le fournisseur

512	Banques	X	
4458	TVA à régulariser	X	
4191	Acomptes reçus (TTC)		X
44571	TVA collectée		X
	<i>Facture d'acompte n° ---</i>		

La TVA est déductible ou exigible au règlement de l'acompte. La contrepartie est un compte de TVA à régulariser (**4458**) qui sera soldé à la facturation.

Achats et ventes de prestations de services

Chez le client

61/62	Services extérieurs	X	
4458	TVA à régulariser (<i>solde</i>)	X	
44564	TVA sur prestations	X	
401	Fournisseurs		X
4091	Acomptes versés (<i>solde</i>)		X
	<i>Facture n° ---</i>		

Chez le fournisseur

411	Clients	X	
4191	Acomptes reçus (<i>solde</i>)	X	
706	Prestations de services		X
4458	TVA à régulariser (<i>solde</i>)		X
44574	TVA sur encaissements		X
	<i>Facture n° ---</i>		

Les comptes **44564** et **44574** ne figurent pas dans le PCG. Ils seront soldés lors du règlement, sauf option sur les débits. Le compte 4458, utilisé au paiement des acomptes, est soldé à la facturation.

Règlement des factures

Chez le client

401	Fournisseurs	X	
44566	TVA sur ABS	X	
512	Banques		X
44564	TVA sur prestations		X
	<i>Avis de débit n° ---</i>		

Chez le fournisseur

512	Banques	X	
44574	TVA sur encaissements	X	
411	Clients		X
44571	TVA collectée		X
	<i>Avis de crédit n° ---</i>		

La TVA devient déductible et exigible au règlement des factures (TVA sur l'achat ou la vente – TVA déductible ou collectée au versement de l'acompte).

Option sur les débits

Avances et acomptes

La TVA est déductible et exigible au règlement de l'acompte. La contrepartie est un compte de TVA à régulariser (**4458**) qui sera soldé à la facturation. L'écriture est identique à celle comptabilisée sur les achats et ventes de services sans option pour les débits.